







Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Gestion Forestière (BTSA GF)

Par apprentissage (Niveau 5)

Durée de la formation

3184 heures (au total) .

- 1364 h centre
- 1820 h entreprise (variable en fonction de la date de signature do contrat d'apprentissage)

Date de session

De septembre à juin N+2

Délai d'accès à la formation

Toute l'année, sous réserve de présenter un contrat d'apprentissage signé avec une entreprise d'accueil

Lieu UFA Carmejane

Route d'Espinouse 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour la session précédente :

Taux de réussite : 86% Taux de satisfaction : 88% Taux d'insertion à 6 mois : 100%

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière
- Élaborer un document de gestion durable forestier
- Gérer des chantiers (choisir les stratégies d'intervention, organiser les chantiers, réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation)
- Valoriser la ressource en bois : opérations de marquage des arbres, et classification des bois
- · Accompagner les acteurs d'un projet forestier

MÉTIERS VISÉS

- Technicien.ne gestionnaire de forêt, de massif ou de territoire dans des organismes et entreprises de gestion privés ou publics (ONF, Coopératives forestières, Experts...)
- Agent de développement ou chargé.e d'étude et d'animation (CRPF, Chambre d'agriculture, COFOR...)
- Technicien.ne dans l'administration forestière, les organismes de recherche
- Technicien.ne indépendant pour le compte d'un groupement forestier, d'un propriétaire, d'une collectivité
- Chef.fe de produits forêt-bois
- Commis de coupe
- · Responsable biomasse
- · Responsable d'exploitation

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement	Durée (heure)	
DOMAINE COMMUN		
M1- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	143,5h	
M2- Construire son projet personnel et professionnel	244,5h	
M3- Communiquer dans des situations et des contextes variés	92h	
DOMAINE PROFESSIONNEL		
M4- Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier	266h	
M5- Gérer des chantiers sylvicoles et d'exploitation	98,5h	
M6- Elaborer un document de gestion durable forestier	156h	
M7- Valoriser la ressource d'une unité de gestion	116,5h	
M8- Accompagner les acteurs d'un projet forestier	143,5h	
Activités pluridisciplinaires	105h	

CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr Site Internet : https://digne-carmejane.educagri.fr/

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Cadence moyenne:

2 semaines en centre / 2 semaines en entreprise, exceptée au cours des vacances de fin d'année, et estivales ou la période en entreprise est favorisée.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, pour plus d'informations :

https://www.francecompetences.fr/ recherche_certificationprofessionnelle/







Contacts

Responsable de formation : Sonia WOTUS sonia.wotus@educagri.fr

Responsable administrative:
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél: 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap : Sandrine BERTRAND sandrine.bertrand1@educagri.fi

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Modalités d'inscription

- Inscription via ParcoursSup
- Dossier de candidature
- Signature d'un contrat d'apprentissage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation de déroule en présentiel avec des apports théoriques et des mises en situation pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est évalué :

- En contrôle continu en cours de formation (ECCF) et sous contrôle d'un jury >> 62,5 % de la notation finale, et
- Évaluation terminale constituée de 3 épreuves (expression française et culture socio-économique, techniques forestières, rapport de stage) >> 37,5 % de la notation finale

Diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat ou autre)
- Ou être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP et classé au niveau 5,
- Ou avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Autres BTSA en double compétence
- Classe post-BTS (certificat de spécialisation)
- Licence / Licence professionnelle / Bachelor
- Classes préparatoires
- Master / Écoles d'ingénieurs

REMUNERATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1 766,92 euros au 1er janvier 2024		
Rémunération 1ère année		
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
477,07 €	759,77 €	936,46 €
Rémunération 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
689,09 €	901,12€	1077,82 €
Rémunération 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
971,80 €	1 183,83 €	1 378,19 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 766,92 euros		

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP15673 31/07/2022

Mise à jour le 08/10/2024



CFPPA/UFA de Carmejane

Route d'Espinouse, 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson Tél : 04.92.34.60.56 - Mél : cfppa.digne@educagri.fr Site Internet : https://digne-carmejane.educagri.fr/



